

# LA GARANTIE TRANSIT



La Société Morgan Transit garantit votre fourgon contre tous les défauts de fabrication selon les spécifications ci-dessous.

## 1 AN

Pour une période de 1 an à partir de la date d'achat : installation, planchers, porte(s), finition intérieure, barres d'attache, garde-boues, pare-chocs, rampes, miroirs, électricité, quincaillerie, lumières DEL.

## 3 ANS

Pour une période de 3 ans à partir de la date d'achat : infiltration d'eau, adhésion de la peinture, caméra de recul encastrée dans la barre de lumières de gabarit et son écran LCD 7" le cas échéant.

## 3 ANS OU UN MAXIMUM DE 60,000 KM / 37,500 MILES

Pour une période de 3 ans ou 60,000 km / 37,500 miles à partir de la date d'achat : modification de l'empattement du véhicule.

## 5 ANS

Pour une période de 5 ans à partir de la date d'achat : sous-structures, toitures, adhésion des panneaux, cadrages arrières ainsi que toutes perforations des composantes en aluminium, lumières DEL (pièces seulement).

## EXCLUSIONS

### Installation par Transit de biens produits par des tiers

Transit n'offre aucune garantie sur les équipements installés qui ont été fabriqués par une autre compagnie. La garantie applicable sera celle du manufacturier. C'est le cas notamment des monte-charges et des unités de chauffage. L'installation de ces éléments est garantie 1 an. Transit aidera le client à prendre contact avec le fabricant pour exercer ladite garantie.

### Utilisation de sous-traitants

Toutes les options installées par l'intermédiaire d'un sous-traitant seront garanties par celui-ci. C'est le cas notamment des : unités de réfrigération, unités de chauffage, aménagements, planchers recouverts de Line-X, génératrices.

## CONDITIONS

- Cette garantie s'applique à l'utilisation normale et ne s'applique pas aux dommages causés par accident, abus, négligence ou mauvais entretien.
- La boîte doit être déneigée en hiver pour limiter le poids de la neige.
- La boîte doit avoir fait l'objet de l'entretien recommandé et prévention
- Les réparations doivent être effectuées à notre usine à Laval ou dans un centre de service autorisé par Transit.

## ENTRETIEN RECOMMANDÉ ET PRÉVENTION

Porte à roulement vertical : la porte doit être lubrifiée mensuellement avec un lubrifiant non pénétrant. Ne pas utiliser de graisse. Attention : Afin d'éviter le bris des portes arrière, ne circulez jamais avec les portes ouvertes.

L'entretien et l'utilisation du monte-charge doivent être effectués selon les directives du fabricant, indiquées dans le guide du propriétaire. Un mauvais entretien risque de causer des bris et de révoquer la garantie.

Afin de prévenir la détérioration du plancher, évitez de déplacer la marchandise en la glissant sur le plancher, ainsi que le transport de matière humide dans un fourgon ne possédant pas un plancher d'aluminium ou de corindon.

Les boulons de fixation (U-Bolts ou autres) de la boîte doivent être vérifiés et serrés à tous les 20 000 km / 12,500 miles.

## NUMÉRO DE SÉRIE DE VOTRE FOURGON

Le numéro de série de votre fourgon est situé à l'avant du fourgon, du côté passager, gravé sur la bande de frottement. Le numéro de série figure aussi sur l'étiquette de certification, collée à l'intérieur de la porte du châssis, côté conducteur.

